

## CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES PARLEMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE

Du 6 au 8 avril 2014, Vilnius

### NOTE D'INFORMATION

#### *Session I. Surmonter les conséquences de la crise économique et financière : rôle des parlements*

#### **Situation économique à l'Union européenne**

L'UE doit encore se remettre de la crise financière mondiale de 2007-2009. Actuellement, la production réelle dans la zone euro est de 3 % inférieure par rapport à son plus haut niveau d'avant la crise, au début 2008. En fait, le PIB de la zone euro s'est à nouveau contracté de 0,4 % en 2013. Les chiffres récents de l'inflation de la zone euro (0,7 % en janvier 2014) indiquent que le noyau de l'économie européenne reste déprimé. La fragmentation dans le secteur financier et le manque de confiance des entreprises freinent l'activité de prêt, vitale à l'économie réelle, et bloquent les investissements qui sont indispensables. La situation sur le marché du travail de la plupart des États membres est extrêmement difficile avec plus de 26 millions de personnes au chômage dans l'UE, alors que le niveau de chômage des jeunes dans les pays les plus touchés par la crise continue de se situer à des niveaux sans précédent. Le taux de chômage élevé dans les pays touchés a engendré des divisions internes profondes sur le plan politique et social.

Pourtant, des signes de reprise économique lente sont déjà visibles. Selon les dernières prévisions de croissance, publiées par la Commission européenne en novembre 2013<sup>1</sup>, la croissance s'accélérera progressivement, pour atteindre 1,4 % dans l'UE et 1,1 % dans la zone euro en 2014 (1,9 % et 1,7 % en 2015). Avec la correction de certain nombre de déséquilibres macro-économiques importants, la Commission voit apparaître les premiers signes de rééquilibrage de l'économie européenne. Cela devrait aboutir à la création de plus d'emplois dans l'UE mais surtout dans les pays où le taux de chômage est le plus élevé. Les premiers signes d'amélioration de la situation économique devraient être perçus comme un encouragement à poursuivre les réformes, en évitant les risques de relâchement ou de lassitude par rapport aux réformes.

Au cours des cinq dernières années, le cadre de la gouvernance économique de l'UE a été considérablement modifié. Des mesures ont été prises pour améliorer le contrôle fiscal et pour faire respecter la discipline budgétaire, par exemple par le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire (TSCG), le « six-pack » et le « two-pack », et pour assurer un meilleur suivi des déséquilibres économiques dans l'UE, en

<sup>1</sup> [http://ec.europa.eu/economy\\_finance/eu/forecasts/2013\\_autumn\\_forecast\\_en.htm](http://ec.europa.eu/economy_finance/eu/forecasts/2013_autumn_forecast_en.htm)

particulier dans la zone euro. Le semestre européen est un autre instrument qui permet une étroite coordination, depuis 2010, des politiques budgétaires et macroéconomiques des États membres. La fragmentation du secteur financier sera traitée au niveau de l'Union à travers deux principaux piliers de l'union bancaire : le mécanisme de surveillance unique, qui démarrera en automne 2014, et le mécanisme de résolution unique qui a fait l'objet d'un accord provisoire adopté le 20 mars 2014.

Dans l'ensemble, la conjugaison du système renforcé de la gouvernance économique et financière de l'UE, du nouveau cadre financier pluriannuel de l'UE et de politiques au niveau de l'UE, telles que l'achèvement du marché intérieur, l'interconnexion de l'Europe par des infrastructures physiques et la réalisation de la stratégie numérique, devrait permettre de créer un cadre général propice à la croissance future en Europe.

Dans son dernier examen annuel de la croissance<sup>2</sup>, publié le 13 novembre 2013, la Commission européenne encourage les États membres à se concentrer sur les cinq domaines prioritaires suivants :

- assurer un assainissement budgétaire différencié propice à la croissance ;
- rétablir l'activité de prêt à l'économie ;
- promouvoir la croissance et la compétitivité pour aujourd'hui et demain ;
- lutter contre le chômage et prendre des mesures pour faire face aux retombées sociales de la crise ;
- moderniser l'administration publique

### **Que peuvent faire les parlements ?**

Le rôle primordial des parlements est d'assurer que leurs exécutifs respectifs de gouvernement (la Commission européenne au niveau de l'UE et les gouvernements nationaux au niveau des États membres) restent pleinement attachés aux objectifs fondamentaux de la politique économique ci-dessus.

Pour éviter les complexités inutiles et les risques de double-emploi, le contrôle parlementaire dans le domaine de la gouvernance économique et financière devrait avoir lieu au niveau où les décisions sont prises et mises en œuvre. Le traité de Lisbonne est explicite quant à la répartition des compétences entre les parlements nationaux et le Parlement européen. Le traité a fait du Parlement européen un co-législateur à part entière dans le domaine des affaires économiques et financières.

Pour revenir à la croissance économique, créer des emplois et corriger des déséquilibres macro-économiques, les parlements nationaux devraient encourager la mise en œuvre des réformes structurelles indispensables aux économies, notamment dans le marché du travail, les systèmes d'imposition et de protection sociale. Les parlements nationaux devraient aussi être proactifs en réduisant le fardeau administratif pour les entreprises, en particulier les PME, en réformant l'administration publique pour la rendre plus légère et plus efficace ainsi qu'en prenant des mesures pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Les parlements nationaux ont

---

<sup>2</sup> [http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/2014/ags2014\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/2014/ags2014_en.pdf)

également un rôle à jouer dans le dialogue avec leurs électeurs respectifs afin de dégager un consensus public sur la nécessité des réformes. En outre, ils devraient veiller à ce que toutes ces mesures soient prises en compte dans les budgets nationaux respectifs. Dans le cadre du semestre européen les parlements nationaux devraient être davantage proactifs, notamment en ce qui concerne l'examen des programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité et de convergence, avant leur soumission à la Commission européenne.

Dans sa réponse officielle à la contribution de la XLVII<sup>e</sup> COSAC, la Commission s'est également engagée à développer un dialogue politique renforcé avec les parlements nationaux dans le cadre du semestre européen, qui aura lieu deux fois par an<sup>3</sup>. C'est une autre possibilité pour engager les parlements nationaux d'une manière plus constructive dans un domaine très important de la gouvernance économique et financière de l'Union.

Depuis octobre 2013, un forum parlementaire spécifique réunit les parlements nationaux et le Parlement européen autour des questions de politique économique de l'Union. Il s'agit de la Conférence interparlementaire établie conformément à l'article 13 du TSCG, dont la réunion inaugurale intitulée « Conférence interparlementaire de la gouvernance économique et financière » a eu lieu les 16 et 17 octobre 2013 à Vilnius, sous la présidence lituanienne du Conseil de l'UE<sup>4</sup>. La deuxième réunion de la Conférence intitulée « Conférence interparlementaire de la gouvernance économique de l'Union européenne » a eu lieu du 20 au 22 janvier 2014 à Bruxelles, sous la présidence hellénique du Conseil de l'UE. La dernière réunion a été organisée par le Parlement européen et le Parlement hellénique dans le cadre de la semaine parlementaire européenne. Bien que le rôle, la portée et le titre de la Conférence restent à définir, il est clair à ce moment que la Conférence peut servir de forum parlementaire utile pour discuter et échanger les idées, les informations et les meilleures pratiques en matière de gouvernance économique et financière dans l'Union. La Conférence peut également contribuer à la promotion d'une coopération efficace et régulière entre les parlements nationaux et le Parlement européen sur les questions de gouvernance économique et financière, en particulier en ce qui concerne les pratiques et les procédures du semestre européen. Enfin, la Conférence devrait permettre aux parlements nationaux de tenir compte de la perspective européenne dans les débats nationaux, et au Parlement européen de tenir compte de la perspective nationale dans les débats européens.

### Questions pour le débat

1. Quel est le rôle de la Conférence interparlementaire établie conformément à l'article 13 du TSCG dans la promotion de la coopération interparlementaire et l'amélioration de la participation des parlements nationaux dans le processus de prise de décision au niveau de l'Union dans le domaine des affaires économiques et financières ? Quel est le bilan des deux réunions de la Conférence ? Est-ce que la Conférence devrait avoir son Règlement et se terminer par l'adoption d'un document politique non contraignant ?
2. Les parlements nationaux, auront-ils un rôle à jouer dans les structures nouvellement créées de l'union bancaire ?

<sup>3</sup> <http://www.cosac.eu/danemark2012/reunion-pleniere-de-la-xlvieme-cosac-du-22-au-24-avril-2012/>

<sup>4</sup> Plus d'information sur la Conférence : [www.eu2013.lrs.lt](http://www.eu2013.lrs.lt)

3. Est-ce que l'ajustement budgétaire a été effectivement combiné avec des mesures appropriées pour stimuler la croissance ?
4. Comment restaurer l'activité de prêt à l'économie réelle et que peuvent faire les parlements à cet égard ?
5. Quelles sont les avancées et les perspectives de réformes structurelles dans l'Union européenne ?